



Achat d'un vehicule à un particulier et problème 2 jours après

Par **fafa59**, le **28/08/2009** à **17:56**

Bonjour, je viens d'acheter un vehicule Audi a3 2L 140cv le 19/08/2009 à un particulier pour la somme de 10300euros, le contrôle technique est ok, il n'y a pas de gros problème apparament mise à part les disques de frein a changé à la prochaine revision. Le vendeur a indiqué sur la carte grise "vendu dans l'etat ", et quand je lui ai posé la question pourquoi il a mit ca, il m'a dit qu'il ne savait pas , qu'il procédait toujours de cette manière. Or 2 jours plutart, soit le 21/08/2009, (j'avais effectué 200km environ depuis l'achat vu que le vendeur se trouver à 65km de chez moi) j'ai un gros problème de puissance sur ce vehicule, j'appelle directement le vendeur, il me dit qu'il n'a pas eu de problème avec ce vehicule mais il me donne la solution pour rétablir le problème provisoirement, c'est à dire eteindre le contact et redemarrer et effectivement le problème été resolu, biensur provisoirement vu que j'ai eu à nouveau le problemé dans la journée, donc je me dit que le vendeur connaissait le problème vu qu'il connaissait la manoeuvre à suivre, et la concession audi a changé une pièce sur le vehicule en rapport avec la puissance 10 jours avant la vente. je vais faire un diagnostic sur le vehicule, on me dit que à 95% c'est le turbo qui est mis en cause, cout des reparations 1800euros. j'ai décidé de lancer une expertise sur le véhicule dans les jours qui suivent, mais ma question est juridiquement la mention vendu dans l'état signifie quoi? sachant que pour moi un vehicule vendu dans l'etat est souvent vendu pour pièce et la ce n'est pas le cas? quel sont mes droits ? Merci pour votre aide. Cordialement

Par **Tisuisse**, le **28/08/2009** à **19:53**

Bonjour, La mention "vendue en l'état" n'a aucune importance car, lors des ventes entre

particuliers, le véhicule est toujours "vendu en l'état". Contrairement aux professionnels de l'automobile, le vendeur n'est tenu à aucune garantie, même à ce niveau de prix, à l'exception de celle dite "des vices cachés". Je vous invite à vous référer au post-it dont voici le lien :
http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm
Bonne lecture et bon courage.

Par **fafa59**, le **29/08/2009 à 10:45**

Merci pour votre réponse.
Je me suis rendu chez audi et ils m'ont dit que le turbo ne pouvait pas être cassé en ayant fait 200km, pour eux ils devaient y avoir un problème avant sur le véhicule, reste à pouvoir le prouver par un expert.
J'espère avoir raison et qu'il payera les réparations.
Merci.